

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

26^{ème} année - N° 5063 - Lundi 16 Février 2026 - Prix : 200 Fc

LUTTE CONTRE LA DROGUE :

Une femme de la diaspora arrêtée avec 14 kg de shit



Saisie de 14 kg de drogue à l'aéroport.

ANNONCE IMMOBILIERE

Particulier vend 5 parcelles de terrain immatriculées aux Comores.

Mitsamiouli Iraledjou à 4 min à pied de la plage de Maloudja :
541m2 - 49€/m2

Mitsamiouli Galawa à 200m du NAYA LODGE, à 2 min à pied de la plage de Galawa beach :1.500m2 - 60€/m2

Dzahani la Tsidje dans les hauteurs de Moroni et vue panoramique sur l'océan.
-> 1.200m2 - 49€/m2 / -> 2.492m2 - 49€/m2

Mohéli Nioumachoua en face des Îlots classés au patrimoine mondial et mitoyenne du Laka-Lodge :4.000m2 - 49€/m2

Contact whatsapp : +269 333 21 02

27 Chaanban 1447

Prières aux heures officielles

Du 16 au 20 Février 2026

Lever du soleil:

06h 07mn

Coucher du soleil:

18h 36mn

Fadjr : 04h 57mn

Dhouhr : 12h 26mn

Ansr : 15h 51mn

Maghrib: 18h 39mn

Incha: 19h 53mn



17-FÉVRIER :

Le collectif « Trop c'est trop » appelle à un rassemblement

Le collectif « Trop c'est trop » a tenu une conférence de presse le mercredi 11 février dernier, dans la capitale afin d'inviter la population à participer à une commémoration prévue le 17 février au Foyer Awlad Comores, à Ngazidja. Une rencontre que le collectif présente comme un moment d'échange avec la société civile autour de la question des prisonniers qualifiés de politiques.

Selon Ahmed-Hachim Said Hassane, responsable du Collectif, cette initiative vise à créer un espace de discussion et de rassemblement. « C'est un moyen de se retrouver avec la société civile pour parler des prisonniers politiques, puis fêter ensemble », explique-t-il. « Comme pour la fête de l'indépendance dans chaque coin des Comores, les gens ont le droit de fêter », ajoute-t-il. De son côté, Hatim Ahmed, membre du Collectif, précise que l'événement du 17 février constitue « une sorte de rappel pour les prisonniers politiques ». « Il s'agit de ne pas les oublier et de rappeler qu'ils sont toujours détenus », souligne-t-il. Au cours de la conférence, le Collectif a également rendu publique une liste actualisée au 9 février 2026, recensant plusieurs dizaines de personnes arrêtées ou condamnées dans le cadre de différentes affaires judiciaires, notamment



celles de la médina de Mutsamudu, de « l'affaire des mines » et de « l'affaire du colis piégé ».

Outre l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, détenu depuis 2018, la liste mentionne également l'ancien gouverneur d'Anjouan Salami Abdou, détenu depuis octobre 2028 et condamné à douze ans de prison ferme en mars 2022 par la Cour de sûreté de l'État, ainsi que Aboutoïhia Ali Toumani, Nassur Mohamed alias Djif, Abdou Anfane alias Mwintché et Yssouf Mohamed alias Nourous, condamnés dans le dossier de la Médina. Dans le cadre de « l'affaire des mines », figurent notamment Ibrahim

Bacar Mohamed Sidi alias Paco, Ahmed Eli, Saïd Mohamed, Hamidou Ismael alias Kassapa ou encore Saindou Ismael alias Abou, condamnés à des peines allant jusqu'à vingt ans de prison ferme.

Concernant « l'affaire du colis piégé », le communiqué cite plusieurs dizaines de noms, parmi lesquels Archimed Zoubidane, Amboudi Ahmed alias Capitaine, Ali Mohamed alias Coca, Toioufik Mistoihi Soilihi, ainsi que d'autres détenus actuellement incarcérés à la prison de Koki ou à la gendarmerie de Hombo. Le document mentionne également des cas d'expul-

sions depuis Mayotte ou Madagascar et des arrestations liées à des dossiers qualifiés par le Collectif de sensibles, dont celui du journaliste Hadji Soifayini. « Cette liste est une mise à jour destinée à informer l'opinion publique », précise le communiqué, qui dénonce des « détentions à caractère politique ». À ce stade, aucune réaction officielle des autorités n'avait été enregistrée. Les autorités ont, à plusieurs reprises, affirmé que ces condamnations relèvent de décisions de justice rendues par les juridictions compétentes.

Mohamed Ali Nasra

Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores
Moroni Badjanani

Tél. : 773 91 21 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Moheli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Moheli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :
Le Select 773 00 31

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Moheli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

LUTTE CONTRE LA DROGUE :

Une femme de la diaspora arrêtée avec 14 kg de shit

Une jeune femme comorienne résidant en France a été interpellée à l'aéroport international de Moroni le vendredi 13 février dernier, après la découverte de 14 kilogrammes de « shit » (haschisch) dans ses bagages.

L'opération a été menée par la douane nationale en collaboration avec la police aux frontières. Au total, 150 plaquettes de stupéfiants ont été saisies. Les autorités affirment vouloir intensifier la lutte contre le trafic de drogue aux fron-

tières du pays. La saisie est intervenue lors d'un contrôle à l'arrivée d'un vol en provenance de France. Selon le communiqué officiel, « 150 plaquettes de shit, totalisant 14 kilogrammes, ont été saisies à l'aéroport des Comores ». La suspecte a été immédiatement arrêtée pour importation illégale de stupéfiants.

Les services de sécurité rappellent que cette opération n'est pas un fait isolé mais s'inscrit dans une stratégie plus large de renforcement des contrôles. Le communiqué souligne que cette arrestation intervient « alors

que le Ministère de l'Intérieur vient de clôturer une formation sur la lutte contre les stupéfiants aux frontières ». Une formation qui viserait à améliorer les capacités d'intervention et de détection des agents. « Cet engagement témoigne de notre détermination à renforcer la sécurité et à protéger nos citoyens des dangers liés aux drogues », précise encore le communiqué. Les autorités mettent en avant les risques sanitaires et sociaux liés à la circulation de stupéfiants, notamment auprès des jeunes.

L'enquête devra désormais établir

si la suspecte agissait seule ou dans le cadre d'un réseau organisé. En attendant, les autorités lancent un appel à la vigilance collective. « Nous appelons la population à rester vigilante et à collaborer avec les autorités pour garantir un environnement sûr et sain », conclut le communiqué. Cette nouvelle saisie confirme la volonté affichée des services de l'État de durcir le ton face au trafic de drogue et de sécuriser davantage les points d'entrée du territoire.

Mohamed Ali Nasra

FONDS ROUTIER :

Un plan ambitieux pour réhabiliter les routes et sécuriser les trois îles

Depuis sa nomination il y a un an et demi, la direction du Fonds routier s'est engagée à améliorer l'état des infrastructures routières sur l'ensemble du pays. Avec un budget disponible de 720 millions KMF pour l'entretien, la réhabilitation et la sécurisation du réseau, la société cible principalement les axes structurants, les points noirs et les zones exposées aux risques naturels. Les travaux concernent Moroni, Anjouan et Mohéli, et visent à fluidifier la circulation, prévenir les accidents et améliorer le drainage des eaux pluviales.

Selon le communiqué officiel, « depuis ma prise de fonctions, le Fonds Routier a engagé un plan ambitieux sur les trois îles, alliant réhabilitation, entretien et création d'infrastructures de protection », souligne Ali Karani Ahamada, directeur général de Fonds routier. La société adjudicataire des travaux est la CGC, chargée de la réalisation des chantiers. Pour l'année 2025, plus de 30 chantiers ont été actifs, couvrant des interventions variées : réhabilitation des routes urbaines et interurbaines, construction de murs de soutènement, curage des caniveaux et travaux d'urgence en cas d'éboulements ou d'inondations. La répartition du budget par île montre la priorité donnée à



Ali Karani directeur du Fonds routier

Anjouan, avec 64 % des ressources consacrées à la sécurisation des zones à risque.

À Ngazidja, plusieurs axes structurants ont bénéficié de travaux, notamment la route Moroni-Iceni, le secteur Beit-Salam-Gare du Nord, et l'axe Panda-Simboussa. Des nids-de-poule ont été traités et des murs de soutènement réalisés. « Nous avons mené une campagne complète de diagnostic et de quantification de l'état

du réseau, afin d'identifier les besoins en entretien périodique et les interventions urgentes », explique le Directeur Général. À Anjouan, l'accent a été mis sur la sécurisation des routes exposées aux éboulements, avec la construction de murs à Mutsamudu et la réhabilitation de l'axe Bandrani-Saandani. Mohéli a également bénéficié d'interventions, notamment sur les routes urbaines et les caniveaux, ainsi que des travaux de rétention de garan-

tie et de sécurisation des axes sensibles.

Le communiqué souligne également la priorité donnée à Moroni, où la congestion routière reste critique. « Diversifier et développer de nouveaux axes routiers constitue la clé d'un désengorgement durable de la ville », affirme le Fonds Routier. Une enveloppe de 52 millions KMF a été mobilisée pour la réhabilitation de l'axe aéroport-Moroni, avec des travaux imminents confiés à la CGC. Enfin, le dossier met en avant les mesures d'assainissement dans les zones touchées par les eaux stagnantes. Pour le secteur du Feux-Rouge, la construction de puisards et de caniveaux structurants permettra d'évacuer efficacement les eaux pluviales. Le communiqué précise : « Notre priorité demeure la mise en place d'ouvrages fiables, durables et adaptés aux réalités climatiques, garants de la sécurité publique et de l'amélioration du cadre de vie. »

En conclusion, la direction du Fonds routier affirme sa volonté de sécuriser les routes, de fluidifier le trafic et de protéger les populations sur les trois îles. Les travaux sont planifiés, le budget est disponible, et les interventions sont en cours pour garantir une mobilité durable et sûre aux Comores.

Mohamed Ali Nasra

FINANCES :

Mission du FMI au ministère des finances et du budget

Entre sa prise de fonction officielle, et les nombreuses cérémonies qui ont suivi, le nouveau ministre des finances, du budget et du secteur bancaire, Moussa Abderemane, ne chôme pas. Alors que, le Conseil d'administration du Fonds Monétaire International vient de valider le déblocage immédiat de plus de 4 millions de dollars pour la cinquième revue Facilité Élargie de Crédit (FEC), le nouveau grand argentier a reçu en fin de semaine dernière une mission de l'institution de Breton Wood. Plusieurs dossiers ont été évoqués, en lien notamment avec les réformes budgétaires en cours.

« **A**u terme de deux semaines de séminaire et de rencontre avec les différentes entités concernées consacrées au renforcement du processus budgétaire, une mission du FMI a été reçue ce vendredi matin par M. MOUSSA Abderemane, Ministre des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire pour une restitution technique », lit-on dans un communiqué du ministère des finances, relatant cette rencontre. Installé début février, en tant que

cinquième ministre des finances depuis le retour du président Azali As-soumani aux affaires en 2016, Moussa Abderemane est déjà dans le bain. Au cours des discussions, les techniciens du Fonds monétaire auraient insisté sur la nécessité de sécurisation budgétaire « Les échanges ont porté sur les meilleures pratiques en matière de budgétisation des investissements, d'intégration des cadres pluriannuels dans le budget annuel et de gestion des risques budgétaires ».

Et le communiqué du ministère de poursuivre sur les recommandations : « La mission a présenté ses recommandations pour améliorer le réalisme des prévisions et renforcer l'exhaustivité du budget conformément à la LOFE, en s'appuyant sur l'état de mise en œuvre des précédentes missions (2020 et 2025) ». Selon une source présente lors de cette rencontre, le FMI aurait insisté sur la nécessité de minimiser autant que possible, les dépenses hors budget, et la modernisation de la collecte des recettes publiques comme stipulé dans la Loi des Operations Financières de l'Etat.

Lors de son intervention, le nouveau ministre des finances a pris l'engagement auprès de ses hôtes de



Ministre des finances.

mettre en œuvre toutes ces réformes, pour sécuriser davantage, le budget de l'État : « Le ministre a pris bonne note de ces orientations et réaffirmé l'engagement des autorités à les mettre en œuvre. L'objectif est d'assurer une meilleure intégration des cadres pluriannuels, renforcer la transparence et la crédibilité du budget, et garantir un alignement plus efficace sur les priorités nationales ».

En attendant, des bruits de couloirs nous font dire qu'une commission, ou un syndicat aurait été mis en place par les employés du ministère des finances, pour évaluer la redistribution des 40% du RAU auprès des bénéficiaires après la réforme de cette taxe, au tout début du mandat de l'ancien ministre, Ibrahim Mohamed Abdourazak.

Imtiyaz

FINANCES PUBLIQUES

La France apporte 1,4 milliard d'aide budgétaire

Jeudi 12 février dernier, s'est déroulée à Moroni une brève cérémonie de signature d'une convention d'aide budgétaire que la France accorde à l'Union des Co-

mores, pour un montant total de 1 milliard et 479 millions de francs comoriens, soit 3 Millions d'euros. Le document a été signé par le nouveau ministre comorien des Finances,

Moussa Abderemane et l'ambassadeur de France aux Comores, Étienne Chapon en présence de M. Thierry LIBASTRE, Directeur de l'AFD. Cet appui budgétaire exceptionnel est destiné, selon le ministère des finances, à renforcer le secteur social, et plus particulièrement l'éducation, la caisse de retraite et l'assurance maladie généralisée.

Ce financement sera mis en œuvre par l'Agence française de développement dans l'objectif affiché de consolider les dispositifs de protection sociale, en particulier la couverture santé et les mécanismes de retraite, tout en soutenant les politiques publiques en faveur de l'éducation. Selon les autorités, cette enveloppe doit contribuer à améliorer la capacité de l'État à honorer ses engagements, notamment en matière d'assurance

maladie généralisée et de prestations liées à la retraite, dans un contexte de pression croissante sur les finances publiques, avec un déficit chronique de la caisse de retraite. Une aide budgétaire qui vise à inscrire cette coopération entre Paris et Moroni dans la durée, avec un suivi technique et institutionnel des programmes soutenus, à en croire les deux parties. Elle se décline en trois composantes :

- 600 000 euros destinés au refinancement partiel de la contribution annuelle de l'État à l'Assurance maladie généralisée (AMG) ;

- 1 700 000 euros alloués à la modernisation de certains établissements autonomes de santé et d'éducation ;

- 700 000 euros affectés à l'apurement des arriérés de l'État envers la Caisse de retraite.



Signature de la convention d'aide budgétaire française.

ARTISANAT

Exposition-vente de produits artisanaux locaux

Pour promouvoir les créateurs locaux et faire découvrir de nouveaux talents, une exposition-vente de produits artisanaux locaux a eu lieu du 14 au 15 février dans le hall d'un hôtel de Moroni. Une façon de soutenir l'économie locale et de mettre en valeur la créativité comorienne. Des artisans, des artistes et des esthéticiennes ont exposé leurs productions « made in Comores ». Un rendez-vous biannuel auquel artisans, artistes et esthéticiennes ne manquent pas pour partager leur savoir-faire avec le public.

Une grande table recouverte d'un tissu noir exposait diverses œuvres d'art, des produits cosmétiques, des accessoires de beauté féminins et d'autres objets pour l'embellissement et la décoration d'une maison. Dans l'espace des produits cosmétiques, on trouvait plusieurs types de savons colorés (rose, blanc, brun, vert) présentés dans des boîtes blanches avec des codes-barres. Les savons sont fabri-

qués à base d'argile rose, d'argile blanche, de citron, de curcuma et de café, et sont emballés dans des boîtes blanches. Il se déclinent également sous différentes formes : rondes, triangulaires, carrées et en forme de fleur.

Hadidja Soubeyiri, une employée de la maison du fabricant des savons Wutam, dans le département de la production, a expliqué que la société est née d'une maladie de peau de l'enfant de sa patronne : « L'enfant de ma patronne a une peau très sensible. Sa peau allait très mal et elle ne pouvait pas utiliser de savons ordinaires. Un jour, sa mère, qui est ma patronne, a fabriqué un savon avec de l'argile blanche pour sa fille. Ça a apaisé sa peau. Depuis, ma patronne a continué à en fabriquer et à vendre à son entourage. Depuis, elle a décidé de faire reconnaître ses talents. D'où la naissance du savon Wutam », a-t-elle expliqué.

Dans le hall de l'expo-vente, le public était varié : hommes, femmes, étrangers, enfants et adultes savouraient un moment d'observation des produits



Produits d'artisanat en exposition vente.lezi.

locaux. Des artisans (bijoux, bracelets, boucles d'oreilles, colliers) de toutes les couleurs et des petites lettres pour fabriquer des colliers de bébé personnalisés et des bracelets. Des petites pochettes multicolores avec un espace pour mettre de l'argent, des accessoires de beauté tels que du rouge à lèvres, du parfum, des mouchoirs, un téléphone portable et trois à cinq serviettes hygiéniques.

Ali Hassani, envoûté par l'odeur et la beauté du savon made in Comores, en a acheté tout un coffret pour son épouse : « La forme en fleur des savons

m'a vraiment attiré et aussi l'odeur, ça donne envie de le manger », a-t-il déclaré avec un sourire. Les artistes et les sculpteurs ont été au rendez-vous. Dans leur petit espace, des portraits de la femme africaine avec et sans turban illustrant la douceur et la beauté de la femme noire. Djanaoide M'ze a pris part à l'expo-vente et a déclaré : « Avec cette pochette, je mettrai mes produits de beauté et tout ce qui est toilette intime. Ça restera en sécurité ».

El-Aniou Fatima

PROGRAMME BUNDO LA MALEZI :

Des chantiers imminents dans trois écoles primaires de Mohéli

Au lendemain de la visite de suivi des travaux du lycée de Fomboni, les responsables du projet ont consacré la journée à trois établissements d'enseignement primaire public : l'école primaire de Djoiezi, celle de Salamani et celle de Bangoma.

Ces rencontres ont été marquées par les éclairages apportés par Nouridine Bourhane, coordinateur du programme Bundo la Malezi. Dans un entretien accordé à la presse, il a détaillé les objectifs du projet, le calendrier d'exécution ainsi que les mécanismes de suivi mis en place pour garantir la qualité des travaux. Il a notamment insisté sur la volonté des partenaires d'assurer une gestion transparente et participative, impliquant pleinement les communautés scolaires bénéficiaires.

Cette série de réunions avait pour but de rassembler l'ensemble des parties prenantes appelées à intervenir dans le cadre des travaux à venir. Conseils d'école, parents d'élèves, enseignants et directions des établisse-

ments ont ainsi été conviés à des échanges directs avec les autorités et les partenaires techniques et financiers.

Lors de ces réunions, les bénéficiaires ont été officiellement informés de l'identité des entreprises attributaires des marchés pour chacun des trois sites. Les représentants ont présenté en détail les sociétés chargées de l'exécution des travaux, aussi bien à

Djoiezi qu'à Bangoma et Salamani, afin d'instaurer un climat de transparence et de confiance avec les communautés locales.

La mission a réuni plusieurs acteurs clés : le bailleur de fonds, l'Agence française de développement (AFD), le Ministère de l'Éducation nationale en qualité de maître d'ouvrage, la cellule de gestion du projet, les entreprises en charge des travaux ainsi

que le bureau d'études responsable du contrôle et de la supervision. Au-delà de la simple présentation des entreprises, ces rencontres ont permis d'expliquer la nature des travaux prévus dans chaque établissement et de préciser le rôle de chaque intervenant dans leur exécution. Selon Nouridine Bourhane, ces chantiers visent à améliorer durablement les conditions d'apprentissage des élèves et à offrir aux enseignants un environnement de travail plus adapté.

Les autorités ont également insisté sur l'importance de l'implication de la communauté éducative pour assurer le bon déroulement des chantiers et garantir la qualité des infrastructures qui seront livrées. À travers cette démarche participative, les responsables entendent poser les bases d'une collaboration étroite entre institutions, partenaires techniques et bénéficiaires, au service de l'amélioration des conditions d'apprentissage dans les écoles publiques de Mohéli.

Riwad



Visite de terrain du programme Bundo la malezi.

SÉCURITÉ CIVILE :

La prévention contre les incendies s'intensifie dans les écoles

La campagne de sensibilisation aux risques d'incendie, menée par la Direction générale de la Sécurité Civile en partenariat avec la Commission de l'Océan Indien, poursuit son déploiement à Mohéli. Objectif : former élèves et encadreurs aux bons réflexes pour prévenir les sinistres et sauver des vies.

La mobilisation se poursuit ce jeudi 12 février 2026 sur l'île de Mohéli dans le cadre de la campagne régionale de lutte contre les incendies. Après une première étape au lycée de Fomboni dans la matinée, les équipes de prévention ont programmé des interventions dans plusieurs autres établissements scolaires afin de toucher un public plus large. Cette initiative vise à renforcer la culture de la sécurité en milieu scolaire. À travers des séances interactives, les for-

mateurs expliquent aux élèves et au personnel éducatif les gestes essentiels à adopter en cas d'incendie. Procédures d'évacuation, conduite à tenir face à la fumée, alerte rapide des secours : autant de notions pratiques abordées pour réduire les risques et limiter les conséquences d'un sinistre.

Le lieutenant Nadhoimou Assoumani, chef du service de prévention et des études à la DRSC-Mohéli, insiste sur l'importance de préparer les jeunes générations. « L'objectif est d'apprendre aux élèves à réagir rapidement et efficacement en cas d'incendie. Connaître les procédures d'évacuation et garder son sang-froid peut sauver des vies », a-t-il souligné. Selon lui, cette démarche contribue à instaurer une véritable culture de la prévention au sein des établissements scolaires. Au-delà de la sensibilisation des élèves, la campagne met également l'accent sur la res-

ponsabilisation des encadreurs. Les équipes éducatives sont formées à identifier les sources potentielles de danger et à coordonner les évacuations en cas d'urgence. Cette approche globale permet de renforcer la réactivité des écoles face aux situations

critiques.

Souvent exposée à des risques d'incendie liés notamment aux conditions climatiques et aux infrastructures, Mohéli bénéficie ainsi d'un appui régional structurant. Cette action s'inscrit dans une dynamique plus large de sécu-

risation des établissements scolaires dans l'espace de l'océan Indien, avec l'ambition de bâtir des environnements d'apprentissage plus sûrs et mieux préparés aux imprévus.

Riwad



Sécurité civile expliquée aux élèves du lycée de Fomboni.

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

PLACARD

EN VUE DE LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES D'IMMEUBLES

L'an deux mille vingt-six, et le 12 février.

Nous, Maître CASTELLANI Ben Amir, Avocat au Barreau de Mutsamudu-Anjouan et agréé par la Cour Suprême des Comores, soussigné, avons dressé le présent acte à la demande de l'AFG BANK, siège social à Place de France Moroni, représentée par son Directeur Général Monsieur Ghislain Zombre, créancier, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux.

CONTRE : Monsieur SALIM ABOUBACAR AMDJAD, né le 14/07/1974 à Mutsamudu- Anjouan et y demeurant, commerçant.

POUR :

Pour parvenir à la vente par adjudication des propriétés dites:

La propriété dite « VILLA SALIM » sise à Bouedza-Mutsamudu Anjouan. Titre foncier N°5669-DN du 18 septembre 2013, d'une contenance de 3a 00ca.

La propriété dite « VILLA CHAYAM » sise à Missiri-Mutsamudu Anjouan. Titre foncier N°4882-DN du 2 août 2011, d'une contenance de 01a 05ca.

La propriété dite « VILLA AMINE AMANE » sise à Dindrihari- Sangani-Mutsamudu Anjouan. Titre foncier N°4725-DN du 28 mars 2011, d'une contenance de 12a 00ca.

La propriété dite « VILLA SHERINE » sise à Bandrajou-Dindrihari-Mutsamudu Anjouan. Titre foncier N°4249-DN du 10 février 2010, terrain urbain à bâtir d'une contenance de 20a 00ca.

Tel que ces immeubles existent, s'étendent et se comportent avec tous les droits, aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, d'immeubles par destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce critère, toutes constructions et installations actuellement existantes, alors même qu'elles seraient omises dans la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient y être faites par la suite.

INDICATION DE LA JURIDICTION COMPÉTENTE :

L'adjudication est poursuivie devant le Président du Tribunal de Commerce de Mutsamudu-Anjouan, faisant fonction de juge de l'exécution.

MISE A PRIX:

La mise à prix des dites propriétés est de **182.800.327FC** (cent quatre-vingt-deux millions huit cent mille trois cent vingt-sept francs comoriens).

La vente se tiendra aux enchères publiques **le vendredi 06 mars 2026 à 9h 30mn à la salle ordinaire des audiences du Tribunal de Première Instance de Mutsamudu.**

Maître CASTELLANI Ben Amir


 MAÎTRE CASTELLANI BEN AMIR
 AVOCAT A LA COUR SUPRÊME
 DES COMORES

BILLET/MÉMOIRE :

Soufou Hamba, symbole de l'unité comorienne, oublié

Je ferai mien le fameux dicton d'Alain Foka : « Nul n'a le droit d'effacer l'histoire d'un peuple, car un peuple sans histoire, c'est un monde sans âme ». Dans notre archipel, l'amnésie collective semble l'avoir emporté, même sur ce qui devrait nous rassembler au-delà de nos positionnement politique, à savoir l'unité nationale. Outre l'équipe nationale de football, peu de chose semble faire l'unanimité au sein de la population comorienne, car le fonds de commerce des régimes successifs était toujours d'utiliser les symboles pour asseoir une certaine légitimité au lieu d'appeler à la mémoire collective. La date du 17 février est, hélas, là pour illustrer les divisions profondes de la classe politique sur presque tout.

Malheureusement, cette posture on la retrouve partout dans l'histoire politique, et même au-delà. L'autre jour je suis tombé sur une tribune de l'historien comorien, Soilihi Keys, parlant du 53e anniversaire du Martyr, Daoud Soufou Hamba, un jeune maorais tué le 13 février 1973 par la milice Soroda : « Il a été tué par balle le 13 février 1973 à Acoua lors d'une tentative d'expédition punitive des soroda contre ce village du nord-ouest de Mayotte », comme ça a été bien expliqué dans cette tribune très intéressante du point de vue historique, et sur cette incapacité des deux côtés de l'archipel de se souvenir d'un évènement et d'un personnage aussi central dans l'évolution institutionnelle des Comores.

Soutenu par le Mouvement Populaire Mahorais (MPM), Soroda était en quelque sorte des groupes de partisans à majorité composés de femmes, engagées dans les actions politiques,



Femmes Soroda ou chatouilleuses de Mayotte

souvent très violents, et qui avait comme but ultime, mater les velléités indépendantistes. Zena M'dere, étant la figure de proue, et la plus radicale des Soroda, avec ses fameuses chatouilleuses. C'est donc au cours de l'une de leur expédition dans le village d'Acoua pro-indépendance que le jeune Soufou Hamba fut abattu : « Ils étaient majoritairement indépendantistes et contre la séparation de Mayotte des autres îles des Comores ». Relatant les faits, l'historien va un peu plus loin, en pointant la responsabilité des forces françaises : « La gendarmerie française alertée pour venir au secours du village sous la menace de la barbarie soroda a préféré jouer l'indifférence, obligeant par cette attitude non républicaine et lâche, les villageois de se défendre eux-mêmes ».

Et depuis, la mémoire de ce jeune est passé sous silence à Mayotte : « Parce qu'à Mayotte c'est une honte de dire à la jeune génération que pendant la crise de la séparation, des Mahorais se sont battus courageusement pour l'unité des Comores et son indépen-

dance », poursuit Soilihi Keys. Si c'est inadmissible, on peut par contre comprendre l'attitude des leaders mahorais d'aujourd'hui d'effacer de la mémoire collective toute trace d'une quelconque comoriennité dans la lutte pour Mayotte française. Comme l'historien, on se pose la question : pour quoi aux Comores on passe sous silence le nom d'un tel martyr, qui a perdu la vie pour l'unité de ce pays ? On ne va pas spéculer sur les raisons, mais tout comme l'historien, nous pensons qu'il est temps, que les Ser-rer-la-main, soient considérer comme des héros de l'unité comorienne.

A l'heure, où le nationalisme est

porté comme bandoulière, il serait grand temps de se souvenir de ceux qui ont tout perdu pour des Comores de quatre îles. Par exemple, prendre la date du 13 février, jour de la mort de Soufou Hamba, pour célébrer ceux qui ont combattu et continuent à le faire pour le retour de Mayotte dans le giron national, à l'image du soulèvement du 29 mars 1947, célébrée aujourd'hui par les Malagasy pour se souvenir de ceux qui sont tombé pour l'indépendance du pays. Avant le 06 juillet, le 12 novembre et le 17 février, il y'eut le 13 février 1973.

Imtiyaz

La Gazette des Comores Fondateur et Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédactrice en chef

Andjouza Abouheir

Secrétaire de rédaction

Toufé Maecha

Rédaction

Mohamed Youssouf

Sanaa Chouzour

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Riwad

A Bardraoui

Mohamed Ali NasraStagiaires

Abdillahi Hamdi

Rahilie

El-Aniou Fatima

Aticki Ahmed Ismael

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Hadidja Abdou

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

**Pour être informé,
je lis la Gazette chaque jour**



UNION DES COMORES Unité – Solidarité – Développement

MINISTERE DES TRANSPORTS MARITIME ET AERIEN

PROJET INTER CONNECTIVITE MARITME DES COMORES (PICMC) SOP1 (P173114) et SOP2 (P179109)

SÉLECTION DES CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE Sollicitation de Manifestations d'Intérêt pour le Recrutement d'un Auditeur Externe pour l'Audit des Comptes du Projet Inter Connectivité Maritime des Comores (PICMC)

Date de l'avis : 05 février 2026

1. Contexte

Le Gouvernement de l'Union des Comores a bénéficié d'un financement conjoint de la Banque mondiale (fond IDA), la Banque Africaine de Développement, de la Banque Islamique et l'Agence Française de Développement pour mettre en œuvre le « Projet Inter Connectivité Maritime des Comores ».

Le PICMC a pour objectif d'améliorer la connectivité et de la sécurité du transport maritime entre les îles, tant du point de vue physique qu'institutionnel, afin de mieux relier les populations et de contribuer à leur intégration aux marchés intérieurs des Comores tout en renforçant la cohésion sociale.

Le projet est structuré autour de quatre composantes :

- **Composant 1** : Amélioration de la résilience climatique des infrastructures portuaires
- **Composant 2** : Sécurité du transport maritime : Ports secondaires et programme pilote de nouveaux bateaux à passagers
- **Composant 3** : Appui à la mise en œuvre et renforcement des capacités
- **Composant 4** : Intervention d'urgence contingente

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, le PICMC compte contractualiser avec un Consultant pour l'élaboration de l'audit externe des exercices comptable 2025, et 2026.

2. Objectif de la mission

L'objectif de l'audit financier et comptable est d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur la situation financière du Projet ainsi qu'il ressort des états financiers établis sur la base des informations financières, et s'assurer que les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte des objectifs de développement. Les livres comptables du projet servent de base à la préparation des états financiers et sont établis pour refléter les transactions financières relatives au projet.

Les périodes concernées par l'audit sont : l'exercice 2025 et 2026.

3. Profils et qualifications

Le Consultant doit être (i) un Cabinet d'audit et d'expertise comptable, indépendant et faisant profession habituelle d'auditer les comptes, (ii) être régulièrement inscrit régulièrement au tableau d'un ordre des experts-comptables membre de l'IFAC (justificatif à présenter), et (iii) jugé acceptable par la Banque et dont la performance a été jugée satisfaisante en cas d'audit de projets financés par la Banque sur les 3

dernières années. Le Cabinet doit avoir une expérience confirmée en audit financier des comptes de projets de développement, notamment ceux financés par les bailleurs de fonds internationaux.

En dehors de l'associé responsable de la mission, le personnel clé de la mission d'audit doit comprendre au moins un chef de mission et deux auditeurs.

Le profil de cette équipe devrait être au minimum :

- Un Auditeur associé signataire ou cosignataire du rapport, justifiant d'un titre d'Expert-comptable inscrit régulièrement au tableau d'un Ordre affilié à l'IFAC (attestation à présenter) et d'au moins cinq (5) ans d'expérience comme associé (justificatif à présenter).
- Un Chef de mission, un Expert-Comptable diplômé, membre régulier d'un Ordre affilié à l'IFAC, disposant d'une connaissance des normes comptables applicables aux Comores, justifiant d'au moins 5 ans d'expérience d'audit financier et ayant une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire et audits de projets, et ayant également participé comme chef de mission à au moins 5 missions d'audit des projets financés par les partenaires de développement sur les 10 dernières années.
- Des auditeurs, justifiant d'un diplôme supérieur en audit et comptabilité (BACC+4 au minimum), et ayant réalisés au moins 3 missions d'audit de projets et 5 ans d'expérience professionnelle en audit sur les 10 dernières années.

Remarque : Tout changement dans la constitution de l'équipe lors de l'intervention devrait faire l'objet d'accord préalable du projet et les remplaçants devraient avoir au moins les mêmes qualifications que ceux inscrits dans les offres.

4. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes aux procédures spécifiées dans le Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (Cinquième version Septembre-2023 « Sélection au Moindre Coût (SMC) »).

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et obtenir les termes des références à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de 08 heures 30 min à 16 heures (heure locale de Moroni – Union des Comores) du lundi au vendredi.

6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par email, aux adresses mentionnées ci-dessous **au plus tard le jeudi 19 février 2026 à 14 heures (heure locale de Moroni – Union des Comores)** à Monsieur le Coordinateur du Projet PICMC "Manifestation d'intérêt N°2026/02-01/MTMA/PICMC/SC/SMC/Remplacement Audit externe" Projet Inter Connectivité Maritime des Comores - Moroni Coulée – Route Garage Mrikao-Tél : +269733-21-63 - Email : connectivitecomoros@gmail.com.